



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 38

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LAMOUREUX voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 201 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

MM. DEWAR, JHA, FAURSCHOU, CALDWELL et MALOWAY interviennent. L'Assemblée accorde à MM. SWAN et DYCK le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 202 — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

M. LAMOUREUX intervient. Sur la motion de M. SWAN, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} MITCHELSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

M. PENNER intervient. L'Assemblée accorde à M. SCHELLENBERG le droit de parole pour la reprise du débat.

M^{me} KORZENIOWSKI présente la proposition suivante :

Proposition n^o 2 : Célébration du soixantième anniversaire du Jour de la victoire en Europe

Attendu :

que la Deuxième Guerre mondiale a été déclenchée le 3 septembre 1939 alors que la Grande-Bretagne et la France déclaraient la guerre à l'Allemagne, après que cette dernière eut envahi la Pologne;

que la guerre a éventuellement touché l'Europe, l'Asie, l'Afrique ainsi que les îles isolées du Pacifique;

que cette guerre a été la plus grande et la plus dévastatrice de l'histoire et qu'elle a mis à rude épreuve les moyens économiques des grandes nations et laissé plusieurs pays au bord de l'effondrement;

qu'on estime que 17 000 000 de membres des forces armées des pays en guerre sont morts pendant le conflit;

que pendant les six années du conflit, le Canada a enrôlé plus d'un million d'hommes et de femmes dans l'armée, que la guerre a fait plus de 55 000 blessés et que 45 000 personnes ont perdu la vie pour la défense de la paix et de la liberté;

que le 7 mai 1945, l'Allemagne a capitulé et que le 8 mai a été proclamé Jour de la victoire en Europe,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba, à l'occasion du soixantième anniversaire du Jour de la victoire en Europe, exprime au nom de tous les Manitobains, nos plus sincères condoléances et remerciements aux Canadiens qui ont joint l'armée pour leurs sacrifices ainsi qu'à ceux qui ont appuyé l'effort de guerre ici au Canada;

que l'Assemblée invite toutes les générations et tous les gouvernements à prendre part à la lutte inachevée pour la paix et la justice sociale dans le monde.

Il s'élève un débat.

M^{me} KORZENIOWSKI, M. EICHLER, M. le *premier ministre* DOER, MM. MURRAY, JENNISSON et GERRARD, M^{mes} IRVIN-ROSS et DRIEDGER, M. SCHELLENBERG, M^{me} TAILLIEU ainsi que MM. CALDWELL, LOEWEN, SANTOS, MAGUIRE et CUMMINGS interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (D. Beacom, C. Beacom, S. Beacom et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement du Manitoba envisage d'adopter des principes comptables généralement reconnus quand il fait état des comptes budgétaires du Manitoba. (N. Arnuco, E. Maglanque et L. Maglanque)

M^{me} ALLAN, *ministre du Travail et de l'Immigration*, fait une déclaration au sujet du 28 avril, Jour de deuil national à la mémoire de ceux et de celles qui sont morts au travail.

M. SCHULER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 41) — *Loi sur les conducteurs et les véhicules et Loi modifiant le Code de la route/The Drivers and Vehicles Act and The Highway Traffic Amendment Act;*

(M. le ministre LEMIEUX)

(N^o 42) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance/The Health Services Insurance Amendment and Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act;*

(M. le ministre SALE)

(N^o 43) — *Loi modifiant diverses lois sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Statutes Amendment Act.*

(M. le ministre SALE)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. NEVAKSHONOFF, MAGUIRE, SWAN, CULLEN et MARTINDALE font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

Jeudi 28 avril 2005

La séance est levée à 17 h 31, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi.

Le président,

George Hicketts